

Des victimes de l'amiante dans l'attente

<http://www.ledauphine.com/isere-nord/2017/11/30/des-victimes-de-l-amiante-dans-l-attente>



Hier après-midi, une trentaine de dossiers liés à l'amiante ont été traités par le tribunal des affaires de sécurité sociale. Comme à son habitude, les membres du Caper ont accompagné les victimes, parmi lesquelles un ancien verrier de Givors, soutenu lui aussi par l'Association des anciens verriers. Photos Le DL/Laurent CERINO

Ils étaient mécanicien, ouvrier, agent d'entretien... Des hommes majoritairement, bien souvent à la retraite. Employés d'usines ou d'entreprises locales, ils ont tous développé, plus ou moins récemment, des maladies qu'ils estiment liées à l'amiante et développées dans le cadre de leur activité professionnelle. Des pathologies parfois très lourdes, pour lesquelles ils réclament réparation, voire la reconnaissance d'une faute inexcusable.

Hier, le tribunal des affaires de sécurité sociale de Vienne devait examiner plus d'une trentaine de dossiers de ces victimes de l'amiante. Dont plus de la moitié pour des adhérents ou sympathisants du Caper, le Comité action, prévenir et réparer Isère, qui gère principalement des malades ayant travaillé sur la plateforme chimique de Roussillon.

« C'est la première fois que nous avons autant de dossiers prévus à une audience », se félicitait Raymond Gereys, l'un des coprésidents. À leurs côtés pour faire valoir leurs droits, Julie Andreu, avocate rompue à l'exercice, qui représentait aussi un ancien verrier de Givors.